

Poitiers, le 13 janvier 2021

Les richesses de l'Espace Naturel Sensible de la Verrerie à Béruges

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, accompagné de Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale, Présidente de la Commission chargée du Logement et de l'Environnement et Olivier KIRCH, Maire de Béruges, ont visité, ce jour, l'Espace Naturel Sensible de la Verrerie à Béruges dans lequel plusieurs aménagements ont été réalisés ces derniers mois. L'occasion également d'échanger avec les agriculteurs du GAEC des Saulines sur l'élevage en place et leurs différents projets.

Un patrimoine environnemental

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Verrerie, d'une surface de 49 hectares, se situe sur la commune de Béruges. Il a été acquis par le Département de la Vienne en deux temps : 45 hectares pour la partie environnementale en 2009 et quatre hectares comprenant des bâtiments agricoles et les terrains attenants en 2013.

Il se compose de haies et de mares bocagères, qui créent une mosaïque de milieux naturels avec la forêt de l'Epine voisine et permettent ainsi le développement de nombreuses espèces. Cela en fait un site intéressant pour l'élevage. Les zones bocagères constituent un habitat protecteur et nourricier pour de nombreux animaux. Pour preuve, la moitié des espèces d'amphibiens du département dont le Triton marbré, et près de 30 % des espèces de papillons comme l'Échiquier, ont été recensés sur le site. Les lisières forestières et les haies constituent de plus des corridors biologiques, des refuges et une source alimentaire pour les oiseaux tels que la Linotte mélodieuse ainsi que pour sept espèces de chauves-souris, toutes protégées en France.

Une activité agricole : l'élevage de broutards

Un bail à clauses environnementales (BRCE) sur la partie environnementale a été conclu, en 2017, avec le GAEC des Saulines constitué de Laurent GAULT et d'Oswaldo RODRIGUEZ. Ces agriculteurs-éleveurs exploitent une centaine d'hectares de céréales à Fontaine-le-Comte pour subvenir aux besoins de leur élevage de broutards (70 mères Limousines). Le BRCE concerne l'utilisation des 45 hectares de prairies et de la stabulation.

Ils souhaitent développer la vente directe de leurs produits sous la forme ambulante en diversifiant



leur élevage à petite échelle, en respectant le bien-être animal. Ainsi, sur le site de Fontaine-le-Comte, sont actuellement élevés des poulets de chair et des cochons. Ils souhaitent étendre aux poules pondeuses et aux lapins. De plus, sur les sites de la Verrerie et de Fontaine-le-Comte sont également présents des broutards. Des moutons pourraient venir compléter l'élevage.

Une étude sur le devenir du bâti

Actuellement, la partie bâtie se compose d'une maison d'habitation (inoccupée depuis 2009), d'une stabulation utilisée par le GAEC des Saulines, d'un hangar, d'une étable et d'une dépendance. Le Département, assisté par l'Agence des Territoires de la Vienne, a lancé une étude sur le devenir des bâtiments et leur utilisation en mettant en perspective les besoins nouveaux du GAEC et celui de l'ouverture au public. Les résultats de l'étude sont attendus cette année. Les travaux pourraient alors débuter en 2022.

Les aménagements réalisés et à venir

Un diagnostic écologique a été réalisé en 2010 ainsi qu'un plan de gestion en 2011. Depuis 2019, des animations nature, à destination de tous publics, financées par le Département, ont lieu sur le site.

L'aménagement d'un sentier pédagogique a débuté en 2019 et se terminera cette année. Il se compose d'un sentier, d'un kilomètre, accessible aux personnes à mobilité réduite et à déficiences visuelles - l'objectif est d'obtenir le label «Tourisme et handicap» - et d'un sentier randonneur d'1,8 km. Deux mares ont été créées, dont une spécialement pour les animations nature. Des panneaux pédagogiques seront installés en mars prochain.

En parallèle, le Département a planté 700 m de haies bocagères avec l'école élémentaire de Béruges, le lycée agricole de Venours, un groupe de jeunes adultes d'Ile-de-France. Environ 250 m supplémentaires seront plantés cette année.



Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles

Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des paysages, des milieux naturels et de les ouvrir au public.

Ces sites sont gérés avec les communes et les associations locales, en pérennisant les activités existantes, en particulier l'élevage.

Les Espaces Naturels Sensibles sont au cœur de la politique environnementale du Département. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles recense 20 000 hectares d'espaces naturels que le Département entend préserver dans les années à venir.



Actuellement, la Vienne compte cinq sites Espaces Naturels Sensibles prioritaires

2 sites aménagés et ouverts au public :

Zone humide de Fontou à Payré

D'une superficie de 3,5 hectares, le site est une petite zone humide où serpente le ruisseau de Fontou. Un projet de sentier aménagé de 2,5 km reliant le parking des « îles de Payré » à la source de Fontou est envisagé. En 2017, une première partie du sentier a été aménagée de la route communale jusqu'à la source. Le site est ouvert au public depuis 2018.

Lande du Bois de la Loge à Pouillé

Le Bois de la Loge, d'une superficie de 14,54 hectares, est un vaste boisement de chênes sur lequel vient se greffer une mosaïque d'habitats naturels plus petits, telle la lande sèche. Deux sentiers d'interprétation sont aménagés permettant la découverte de la biodiversité pour tout public, y compris les personnes présentant des déficiences motrice et/ou visuelle.

3 sites en cours d'aménagement :

Bocage de la Verrerie à Béruges

D'une superficie de 49 hectares, le site de la Verrerie est un bocage traditionnel, composé de grandes prairies entourées par un réseau de haies anciennes, d'arbres remarquables et de deux mares. Les sentiers d'interprétation, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite et à déficiences visuelles ouvriront au public cette année.

Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé

Le site des étangs de Beaufour et du Léché, bordé d'une végétation palustre et entouré de prairies et boisements, est considéré comme l'un des sites ornithologiques les plus riches de la Vienne. Sa mosaïque d'habitats aquatiques diversifiés fait de lui un site remarquable.

Zone humide de la forêt de Scévolles à Monts-sur-Guesnes

Ce site en forêt de Scévolles est une zone humide, bordée par le cours d'eau la Briande et traversée par un canal du XVII^e siècle. Au milieu de cette forêt alluviale, découpée par de nombreux canaux qui offrent une grande richesse biologique, des sources artésiennes (où l'eau jaillit spontanément) bordées d'arbres remarquables sont présentes. Un sentier d'interprétation, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite et à déficiences visuelles ouvrira au public cette année.